



RÉGISSEUR AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

Concours no. : LC-05-10-2021
(Poste permanent à temps complet)

La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard, **le 5 novembre 2021** à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
✉: emploi@villeport-cartier.com

LE POSTE

Sous l'autorité du directeur du Service des loisirs et de la culture, le titulaire planifie, coordonne, dirige et contrôle les activités culturelles municipales, apporte un soutien aux organismes communautaires du milieu et agit à titre de supérieur immédiat auprès du personnel de la bibliothèque municipale. Il collabore à la détermination de la programmation et à l'évaluation des activités du Service des loisirs et de la culture et suscite la participation et l'implication des bénévoles. Il s'implique également auprès de divers organismes régionaux et provinciaux.

LES QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine pertinent (récréologie, animation culturelle, loisirs et culture ou tout autre domaine connexe)
- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste similaire
- Habilités rédactionnelles excellentes en français
- Être un communicateur efficace orienté vers les solutions et offrant un très bon service à la clientèle
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sur plusieurs dossiers simultanés
- Facilité à animer des événements et des groupes
- Avoir une bonne capacité d'adaptation et un grand sens de l'organisation

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier. Le salaire annuel se situe entre 67 000 \$ et 84 000 \$. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte. L'horaire est de trente-quatre (34) heures par semaine.